

Séance du jeudi 5 juillet 2012

AVIS

1 ■ Examen pour avis de l'avant projet d'ordonnance relative à la transposition de la directive 2009/13/CE du 16 février 2009 portant mise en œuvre de l'accord conclu par les Associations des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) concernant la convention du travail maritime, 2006, et portant modernisation du droit social des gens de mer.

Résultat du Vote

CONTRE	: 1
ABSTENTIONS	: 12
POUR	: 16

Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable à l'avant projet d'ordonnance relative à la transposition de la directive 2009/13/CE du 16 février 2009 portant mise en œuvre de l'accord conclu par les Associations des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) concernant la convention du travail maritime, 2006, et portant modernisation du droit social des gens de mer.

2 ■ Examen pour avis, du projet de décret relatif à la délégation des certificats d'assurance ou autre garantie financière des navires, pris en application de l'article L 5123-3 du code des transports, et du projet d'arrêté encadrant la délégation de la délivrance des certificats d'assurance aux navires.

Résultat du Vote

CONTRE	: 6
ABSTENTIONS	: 4
POUR	: 19

Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable :

- au projet de décret relatif à la délégation des certificats d'assurance ou autre garantie financière des navires, pris en application de l'article L 5123-3 du code des transports,
- au projet d'arrêté encadrant la délégation de la délivrance des certificats d'assurance aux navires

3 ■ Examen pour avis du projet de décret modifiant le décret n° 84-810 du 30 août 1984, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution (transfert de la mission de jauge des navires à la Direction des Affaires Maritimes).

Résultat du Vote

CONTRE	: 2
ABSTENTIONS	: 2
POUR	: 25

Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable au projet de décret modifiant le décret n° 84-810 du 30 août 1984, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution (transfert de la mission de jauge des navires à la Direction des Affaires Maritimes).

4 ■ Examen pour avis du projet de nouvelle partie réglementaire du code des transports concernant les ports maritimes (hors outre-mer).

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil reporte l'examen du projet de nouvelle partie réglementaire du code des transports concernant les ports maritimes au 20 septembre 2012 afin de pouvoir disposer d'un texte issu de la concertation notamment interministérielle.